

De : Dominique Talbot
À : benoit.Lussier@ville.quebec.qc.ca;
caroline.gelac@ville.montreal.qc.ca; cbroyere@ville.montreal.qc.ca;
dbourgoin@bga-law.com; fgoyer@imk.ca;
m.ouellette@agfavocats.com; rlescop@imk.ca;
sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca
CC : Éric Hardy (bureau-CS)
Date : 2019-04-03 10:56
Objet : Catherine Bergeron-Duchesne c. Ville de Québec et al. - N° :
200-06-000223-183 - Action collective

Maîtres,

Suivant le courriel reçu de M^e Chantal Bruyère le 2 avril dernier eu égard au dossier indiqué en objet, nous vous confirmons qu'il sera malheureusement impossible pour monsieur le juge Hardy de vous entendre à une des dates proposées dans cette communication, soit le 10, le 13 ou le 14 juin.

Par ailleurs, vu certaines disponibilités en juillet, il vous propose le 8 ou le 9 juillet 2019. Donc, si une de ces deux dates vous convenait, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en faire part dans un prochain courriel.

Conséquemment, s'il vous était impossible de présenter vos demandes en juillet, ce dossier serait donc reporté à l'automne prochain.

Vous remerciant, veuillez recevoir, Maîtres, nos salutations distinguées.

Dominique Talbot

Adjointe à la magistrature
Bureau de l'honorable Éric Hardy, j.c.s.
300, boulevard Jean-Lesage, bur. R-313
Québec (Québec) G1K 8K6
T. 418.649-3548 IP 42508
F. 418.528-9638
dominique.talbot@judex.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.